

FORMULAIRE D'INSCRIPTION Saison 2026 - 2027

Pour tout renseignement, contacter notre correspondant au **06 75 60 06 23** ou par mail correspondant@isv-basket.fr

Catégorie	Année de naissance	Prix
U7	2020 - 2021	135€
U9	2018 - 2019	145€
U11	2016 - 2017	155€
U13	2014 - 2015	160€
U15	2012 - 2013	165€

Catégorie	Année de naissance	Prix
U18	2009 - 2010 - 2011	170€
Séniors	≤ 2008	180€
Loisirs		150€
Membres CA		Gratuit
Bénévoles		Gratuit

INFORMATION JOUEUR

NOM Prénom

Date de naissance Féminin ☐

Téléphone Masculin ☐

Adresse

Adresse mail pour e-licence

Allergies ou cas particuliers

SI MINEUR

► **Responsable légal 1** Lien avec le licencié : ☐ père ☐ mère

Adresse (si différente du licencié)

Téléphone

► **Responsable légal 2** Lien avec le licencié : ☐ père ☐ mère

Adresse (si différente du licencié)

Téléphone

► Autre personne à prévenir en cas d'urgence (nom et téléphone)

► Mon enfant est autorisé à quitter seul le lieu de son activité ? ☐ OUI ☐ NON

SI MAJEUR

► Personne à prévenir en cas d'urgence (nom et téléphone)

ADHESION (le montant de l'adhésion est acquis et non remboursable)

Renouvellement licence ☐ Mutation ☐ Ancien club Frais mutation (≤ U14, 60€) ☐

REGLEMENT

► Assurance : NON ☐ OUI ☐ Assurance : A (2,09€) ☐ B (6,36€) ☐ A+C (2,59€) ☐ B+C (6,89€) ☐

► Mécénat : NON ☐ OUI ☐ Prix licence mécénat

Adresse mail pour le Cerfa ?

► Coût total (avec assurance) :

► Moyen de paiement : CB ☐ Site FFBC ☐ Espèces ☐ Virement ☐ Paiement effectué ☐

Par chèque(s) ☐ Nb de chèque(s) ☐ Nom sur le(s) chèque(s)

☐ J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur ci-joint

☐ **Droit à l'image** : Je donne l'autorisation de diffuser des photos (de moi ou de mes enfants lors des manifestations publiques organisées par le club ou lors des matchs) sur le site, le compte Facebook et Instagram du club.

Signature (représentant légal pour les mineur)

Fait à

Le

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ISV - Saison 2026 - 2027

Il incombe au Président et entraîneurs de n'autoriser la participation de l'adhérent à l'entraînement, à la compétition ou à une manifestation avec le club que dans la mesure où les formalités nécessaires auront été accomplies (adhésion réglée, autorisation d'un responsable légal pour les mineurs, production d'un certificat médical dans le cas d'une demande de licence sportive, etc.).

Les membres adhérents ou, pour les mineurs, leurs responsables s'interdisent de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, de porter ou de tenter de porter préjudice au club tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses locaux.

Dans le cadre de la demande de licence de BASKETBALL auprès de notre association, le licencié s'engage à respecter les règles suivantes :

- Payer sa cotisation et amener tous les papiers nécessaires avant la reprise officielle du championnat
- Faire les démarches nécessaires sur le site de la FFBB afin de finaliser l'e-licence
- Respecter son entraîneur et ses consignes
- Respecter le matériel : salle de sport, panneaux, protections, vestiaires, ballons, maillots, shorts...etc. y compris chez l'adversaire
- Respecter les horaires d'entraînements et convocation aux matchs
- Avertir, en cas d'absence, son entraîneur ou le responsable du club
- Laisser propre les locaux (douches, vestiaires, foyer...)
- Aider à sortir et ranger le matériel avant/après chaque match ou entraînement
- Rendre en fin de saison, les équipements qui lui ont été confiés (sous peine de facturation)
- N'utiliser les équipements du club que pour les rencontres avec le club
- Véhiculer une bonne image du club par une tenue correcte sur le terrain et en dehors
- Encourager ses camarades de club
- Ne pas discuter les décisions de l'arbitre ni sur le terrain ni en dehors
- Ne pas provoquer ses adversaires ni sur le terrain ni en dehors
- Participer à l'accueil et à la réception de l'équipe visiteuse avant et après le match
- Ne pas quitter le banc des joueurs avant la fin de la rencontre
- Saluer, avant et après le match, les arbitres, les officiels de la table de marque et les adversaires
- Laisser propre le banc de son équipe après chaque match et/ou entraînement
- Respecter tous les bénévoles du club

Responsabilités particulières pour les mineurs :

- Les parents, tuteurs, etc. d'enfants mineurs, restent entièrement responsables devant le club ou les tiers de la conduite des enfants dont ils ont la charge.
- En amenant l'enfant sur le lieu convenu, le parent ou le responsable de l'enfant s'assurera de la présence effective d'un éducateur (en cas d'absence de celui-ci, 15 mn après l'heure prévue, l'activité sera annulée).
- A la fin de l'entraînement, sauf si l'enfant est autorisé via le formulaire d'inscription à rentrer par ses propres moyens, les parents ou autres personnes habilitées sont tenus de reprendre l'enfant à l'endroit qui leur aura été indiqué.
- Pour le ou les enfants que les parents ne seraient pas venus chercher, la responsabilité du club est strictement limitée à la période s'écoulant entre les horaires de début et de fin des activités.

En plus des règles ci-dessus

- **Pour les Catégories U10 à U13**, le licencié s'engage dans les activités du club en participant :
 - Au cours de la saison : à la sensibilisation à l'arbitrage dispensée par nos officiels,
 - Tout au long de la saison : à la tenue des tables de marque accompagnés d'un adulte.
- **Pour les Catégories U15, U18 et Seniors**, le licencié s'engage à participer aux activités du club en :
 - Participant à l'arbitrage des équipes « jeunes »,
 - Participant à la tenue de la table.
- **Pour la Catégorie Loisirs**, le licencié s'engage à participer plusieurs fois dans l'année à la tenue de la buvette ou de la table d'arbitrage ou à être responsable de salle.

EN CAS DE FAUTE TECHNIQUE OU DISQUALIFIANTE : Chaque amende est à régler par le licencié dans un délai d'un mois maximum. Après ce délai une suspension de matchs sera appliquée jusqu'au paiement.

En prenant sa licence dans notre club, tout licencié du club reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter en tout point. Il s'expose à des sanctions en cas de non-respect.